1630 CONSEIL
Société par actions simplifiée au capital de 51 980 euros
Siège social : 18 rue Séguier 75006 Paris
452 974 330 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 57.345,86 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	57.345,86 euros
Auquel il faut ajouter le report à nouveau créditeur	1.237.387,49 euros
Constituant ainsi un résultat distribuable de	**1.294.733,35 euros**
Affecté comme suit :	
- à la réserve fiscale (article 238 bis AB du CGI) au titre du présent exercice clos	1.600,00 euros
- à « autres réserves »	100.000,00 euros
- à la distribution du dividende	103.960,00 euros
Solde	**1.089.173,35 Euros**

Soit un "report à nouveau" qui s'élève à **1.089.173,35 Euros**.

Les capitaux propres de la société s'élèveront ainsi à **1.257.313,35 Euros**.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte :
- qu'un dividende de 20,00 euros par titre a été distribué en 2024 au titre du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- qu'un dividende de 9,00 euros par titre a été distribué en 2023 au titre du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- qu'un dividende de 25,00 euros par titre a été distribué en 2022 au titre du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nous vous rappelons que la distribution de ce dividende est éligible à l'abattement fiscal de 40%.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La présidente

1630 CONSEIL
Société par actions simplifiée au capital de 51 980 euros
Siège social : 18 rue Séguier 75006 Paris
452 974 330 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 57.345,86 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	57.345,86 euros
Auquel il faut ajouter le report à nouveau créditeur	1.237.387,49 euros
Constituant ainsi un résultat distribuable de	**1.294.733,35 euros**
Affecté comme suit :	
- à la réserve fiscale (article 238 bis AB du CGI) au titre du présent exercice clos	1.600,00 euros
- à « autres réserves »	100.000,00 euros
- à la distribution du dividende	103.960,00 euros
Solde	**1.089.173,35 Euros**

Soit un "report à nouveau" qui s'élève à **1.089.173,35 Euros**.

Les capitaux propres de la société s'élèveront ainsi à **1.257.313,35 Euros**.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte :
- qu'un dividende de 20,00 euros par titre a été distribué en 2024 au titre du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- qu'un dividende de 9,00 euros par titre a été distribué en 2023 au titre du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- qu'un dividende de 25,00 euros par titre a été distribué en 2022 au titre du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nous vous rappelons que la distribution de ce dividende est éligible à l'abattement fiscal de 40%.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La présidente

1630 CONSEIL
Société par actions simplifiée au capital de 51 980 euros
Siège social : 18 rue Séguier 75006 Paris
452 974 330 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 juin 2026

Le 25 juin 2026
A 8 heures 30,

Les associés de la société 1630 CONSEIL se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au Siège Social, sur convocation faite par mail adressé le 10 juin à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Madame Christine Silbermann, en sa qualité de présidente de la société.

Madame Aurore Jouglain et Monsieur Bertrand Moineau, associés, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Ivan Vassileff est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 5.198 actions sur les 5.198 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale, réunissant au moins la majorité requise par les statuts, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre,
- le rapport de gestion de la présidente,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la présidente,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025, quitus à la présidente et information sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération et avantages accordés aux dirigeants,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La présidente présente à l'assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion de la présidente.

Puis la présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemble générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la présidente approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes. L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture de la note de la présidente sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur cette note, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 57.345,86 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	57.345,86 euros
Auquel il faut ajouter le report à nouveau créditeur	1.237.387,49 euros
Constituant ainsi un résultat distribuable de	**1.294.733,35 euros**
Affecté comme suit :	
- à la réserve fiscale (article 238 bis AB du CGI) au titre du présent exercice clos	1.600,00 euros
- à « autres réserves »	100.000,00 euros
- à la distribution du dividende	103.960,00 euros
Solde	**1.089.173,35 Euros**

Soit un "report à nouveau" qui s'élève à **1.089.173,35 Euros**.

Les capitaux propres de la société s'élèveront ainsi à **1.257.313,35 Euros**.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte :
- qu'un dividende de 20,00 euros par titre a été distribué en 2024 au titre du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- qu'un dividende de 9,00 euros par titre a été distribué en 2023 au titre du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- qu'un dividende de 25,00 euros par titre a été distribué en 2022 au titre du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale entérine la rémunération brute de 2025 de Madame Christine Silbermann, présidente, pour 131.370.45 euros et de Monsieur Bertrand Moineau, directeur général, pour 137.370.45 euros.
La rémunération 2026 des dirigeants devrait être du même ordre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les scrutateurs | La présidente | Le secrétaire

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2026

Désignation de l'entreprise : 1630 CONSEIL | 1 | 2 |

Adresse de l'entreprise 18 RUE SEGUIER 75006 PARIS Durée de l'exercice précédent * | 1 | 2 |

Numéro SIRET * 4 5 2 9 7 4 3 3 0 0 0 0 4 8 Néant ☐ *

Exercice N clos le, | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 5 |

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * / IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 636	AG	5 695	941
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	143 288	AU	104 281	39 007
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	15	BE		15
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	9 500	BI		9 500
	TOTAL (II)	BJ	159 439	BK	109 976	49 463
ACTIF CIRCULANT / STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	622 630	BY		622 630
	Autres créances (3)	BZ	60 630	CA		60 630
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	647 559	CE		647 559
	Disponibilités	CF	737 810	CG		737 810
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	12 829	CI		12 829
	TOTAL (III)	CJ	2 081 457	CK		2 081 457
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 240 896	1A	109 976	2 130 920

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2026

Désignation de l'entreprise 1630 CONSEIL

Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 51 980)	DA	51 980
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	14 560
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	1 237 387
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	57 346
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 361 273
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Instrument financier à terme	D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	312 714
	Dettes fiscales et sociales	DY	452 394
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	4 538
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	769 647
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 130 920
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Écart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	9 160
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	769 647
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 1630 CONSEIL

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue – biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue – services *	FG	2 787 337	FH		FI	2 787 337
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 787 337	FK		FL	2 787 337
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions (9)					FP	
	Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					F1	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 787 337
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 395 063
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	13 541
	Salaires et traitements *					FY	924 707
	Cotisations sociales (10)					FZ	387 069
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – - dotations aux amortissements * (14)					GA	9 400
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – - dotations aux dépréciations					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur actif circulant : dotations aux dépréciations *					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GY	
	Autres charges (12)					GE	89
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 729 869
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	57 468
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	12 794
	Reprises sur dépréciations					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	
	Produits de cessions d'immobilisations financières					G2	
	Total des produits financiers (V)					GP	12 794
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	12 794
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	70 262

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 1630 CONSEIL

Néant ☐ *

			Exercice N
Produits exceptionnels (7)	**(VII)**	HD	
Charges exceptionnelles (6bis - 6ter -7)	**(VIII)**	HH	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	12 916
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 800 131
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 742 785
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	57 346

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	
	— Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(*6bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(*6ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) — Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles:	A8	
	Dont cotisations facultatives Madelin A10 — Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N°2054-SD 2026

Désignation de l'entreprise 1630 CONSEIL

Néant ☐*

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**	CZ		D8		D9		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**	KD	6 636	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI		
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL		
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO		
CORPORELLES	Constructions: Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS		KT		KU		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	46 749	KW		KX		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport *	KY		KZ		LA		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	95 800	LC		LD	739	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
CORPORELLES	**TOTAL III**	LN	142 549	LO		LP	739	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V		8W		
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P	15	1R		1S		
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	9 500	1U		1V		
FINANCIÈRES	**TOTAL IV**	LQ	9 515	LR		LS		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	158 700	ØH		ØJ	739	

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**	IN		CØ		DØ		D7		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**	IO		LV		LW	6 636	1X	6 636	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ		
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
CORPORELLES	Constructions: Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	46 749	MO	46 749	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	96 539	MU	96 539	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB		
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
CORPORELLES	**TOTAL III**	IY		NG		NH	143 288	NI	143 288	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW		
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ		
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C	15	2D		
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	9 500	2G		
FINANCIÈRES	**TOTAL IV**	I3		NJ		NK	9 515	2H		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK		ØL	159 439	ØM	149 924	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 *bis*

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2026

Exercice N clos le 31122025

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 1630 CONSEIL

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238*bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées » .

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2026

Désignation de l'entreprise 1630 CONSEIL

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	5 695	PF		PG		PH	5 695
TOTAL I		RK	5 695	RM		RN		RO	5 695
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	10 340	QE	3 418	QF		QG	13 758
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	84 541	QM	5 982	QN		QO	90 523
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	94 881	QV	9 400	QW		QX	104 281
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	100 576	ØP	9 400	ØQ		ØR	109 976

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW – NY)	NZ							

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2026

Désignation de l'entreprise 1630 CONSEIL

Néant ☒ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057-SD 2026

Désignation de l'entreprise : 1630 CONSEIL

Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	9 500	UV		UW	9 500
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	622 630		622 630		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques – Impôts sur les bénéfices	VM	8 808		8 808		
	État et autres collectivités publiques – Taxe sur la valeur ajoutée	VB	51 822		51 822		
	État et autres collectivités publiques – Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques – Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	12 829		12 829		
	TOTAUX	VT	705 588	VU	696 088	VV	9 500
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	312 714		312 714		
Personnel et comptes rattachés		8C	137 607		137 607		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	116 991		116 991		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	185 149		185 149		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	12 647		12 647		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 538		4 538		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	769 647	VZ	769 647		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2026

Désignation de l'entreprise : 1630 CONSEIL | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant ☐* | Exercice N, clos le : 31 12 2025

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA	57 346
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*bis*)	XX			XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 *bis*) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	12 916
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	– imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
		– imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	– Plus-values nettes à court terme						WN	
		– Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
							TOTAL I	WR	70 262

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
		– imposées au taux de 0 %						WH	
		– imposées au taux de 19 %						WP	
		– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
		– imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				)	XA	
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)							ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Zone franche urbaine-TE (art. 44 *octies A*)	ØV	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA	XF	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 *quaterdecies*)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 *septdecies*)	PB		
		Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexies* A)	L5	France Ruralités Revitalisation - (FRR) (44 quindecies A)	HT		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)	YC	XG	1 600
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)	YB	créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies F)	YI	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies G)	YL)		
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
							TOTAL II	XH	1 600

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	68 662
	déficit (II moins I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	68 662 XO

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

1630 CONSEIL

DGFiP 2058 A 2026
Extension

REINTEGRATIONS DIVERSES	Montant exercice N

DEDUCTIONS DIVERSES	Montant exercice N
?Acquisition d'oeuvre d'art - 8 000 *20% - 4e année	1 600

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N°2058-B-SD 2026

Désignation de l'entreprise 1630 CONSEIL

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	85 007

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne WI		▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintegration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2026

Désignation de l'entreprise : 1630 CONSEIL

Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	1 259 175	Affectations aux réserves – Réserves légales	ZB	
			Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	1 600
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	83 773	Dividendes	ZE	85 600
			Autres répartitions	ZF	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Report à nouveau	ZG	1 255 747
TOTAL I	ØF	1 342 947	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	1 342 947

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					Exercice N :
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7	YQ	
	– Engagements de crédit-bail immobilier		YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus		YS	
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance		YT	29
	– Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 40 830	XQ	45 955
	– Personnel extérieur à l'entreprise		YU	213
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	1 257 910
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV	
	– Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES	ST	90 956
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	1 395 063
DÉTAILS DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES	– CFE et CVAE		YW	2 134
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS	9Z	11 407
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		YX	13 541
TVA	– Montant de la TVA collectée		YY	561 284
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	218 734
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de 2025) *		ØB	917 802
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	%
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice		RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*		RH	

RÉGIME DE GROUPE *							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS			
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		JQ	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		JR	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JS		
Revenu brut social (si le montant est positif)		JT	

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2026

Désignation de l'entreprise : 1630 CONSEIL

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* 1	Valeur d'origine* 2	Valeur nette réévaluée* 3	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt 4	Autres amortissements* 5	Valeur résiduelle 6
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente 7	Montant global de la plus-value ou de la moins-value 8	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme 9	Long terme 10 : 19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	Plus-value taxables à 19 % 11 (1)
I - Immobilisations*	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) 9							
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) 10			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % 11							

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

13

SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD 2026

Désignation de l'entreprise : 1630 CONSEIL	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie				
	sur 3 ans au titre de N - 1				
	sur 3 ans au titre de N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI) (à préciser) au titre de : N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTES BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 1630 CONSEIL

Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %	
❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1			
	N – 2			
	N – 3			
	N – 4			
	N – 5			
	N – 6			
	N – 7			
	N – 8			
	N – 9			
	N – 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H ⑥
		À 19 %, ou 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1					
	N – 2					
	N – 3					
	N – 4					
	N – 5					
	N – 6					
	N – 7					
	N – 8					
	N – 9					
	N – 10					

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

formulaire obligatoire
(article 53A du Code général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N°2059-D-SD 2026

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 1630 CONSEIL

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à **10** %	taxées à **15** %	taxées à **18** %	taxées à **19** %	taxées à **25** %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2026

Désignation de l'entreprise: 1630 CONSEIL		Néant	☐*
Exercice ouvert le: 01012025 et clos le: 31122025	Données en nombre de mois	1	2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	YP	8,75
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 787 337
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OX	2 787 337
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	4 443
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 347 317
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	2 473
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	89
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	1 354 322
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	1 433 015
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 433 015

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	/ /	GZ	/ /	
Date de cessation			HR	/ /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2032-NOT-SD au *§ déclaration des effectifs.*

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2059-F-SD 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122025

N° SIRET 4 5 2 9 7 4 3 3 0 0 0 0 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 1630 CONSEIL

ADRESSE (voie) 18 RUE SEGUIER

CODE POSTAL 75006 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	918
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	5	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	4280
Total des lignes P1 + P2	P5	6	Total des lignes P3 +P4	P6	5198

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination ATTALI & ASSOCIES
N° SIREN (si société établie en France) 393672357 % de détention 17,66 Nb de parts ou actions 918
Adresse : N° 29 Voie RUE DE COURCELLES
Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom de famille CAILLAUD Prénom(s) CHRISTINE
Nom d'usage SILBERMANN % de détention 39,19 Nb de parts ou actions 2037
Naissance: Date 19/11/1965 N° Département 78 Commune MANTES Pays FRANCE
Adresse : N° 6 Voie RUE SAINT-LOUIS EN L'ILE
Code Postal 75004 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) Mr Nom de famille MOIINEAU Prénom(s) BERTRAND
Nom d'usage % de détention 39,21 Nb de parts ou actions 2038
Naissance: Date 13/06/1968 N° Département 75 Commune PARIS Pays FRANCE
Adresse : N° 229 Voie RUE SAINT-HONORE
Code Postal 75001 Commune PARIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N°2059-G-SD 2026

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31122025

N° SIRET 4 5 2 9 7 4 3 3 0 0 0 0 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 1630 CONSEIL

ADRESSE (voie) 18 RUE SEGUIER

CODE POSTAL 75006 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2026

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

1630 CONSEIL
18 RUE SEGUIER
75006 PARIS

SIRET 4 5 2 9 7 4 3 3 0 0 0 0 4 8

Adresse du siège social :

Mél : bmoineau@louvrealliance.com

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées : CONSEIL

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal : 26 162 — Déficit

Bénéfice imposable à 15 % : 42 500 — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values
PV à long terme imposables à 15 % — PV à long terme imposables à 19 % — PV exonérées (art. 238 *quindecies*)
Autres PV imposables à 19 % — PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

- Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*
- Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A
- Autres dispositifs
- France Ruralités Revitalisation FRR *art. 44 quindecies A*
- Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies*
- Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
- Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies*
- Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A
- Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
- Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)
- Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*
- Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) : Base d'imposition — CA : — Taux d'imposition

6. Contribution pour les grandes entreprises de transport (CTM) : Base d'imposition — Taux d'imposition

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON — Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE - COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

AUDIT FINANCE DE LA TOUR SARL
12 RUE LOUIS DAVID
75116 PARIS **Tél:** 06 11 86 21 76

ECF ☐ Prestataire :

Nom et adresse du conseil:

Tél:

Identité du déclarant:

Date : 06032026 Lieu : PARIS

Qualité et nom du signataire: Présidente SILBERMANN Ch.

Signature :

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 *bis*-SD
2026

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	**b**	

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)	*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	*e*	
	f	
	g	
	h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	*j*	
Montant des revenus répartis (5)	***Total (a à h)***	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2026)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2025 ou exercice

Désignation de l'entreprise 1630 CONSEIL du

Adresse 18 RUE SEGUIER 75006 PARIS au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	VASSILEFF IVAN - Directeur Associé	26, rue BOURSAULT - 75017 Paris
2	MOINEAU Bertrand - Directeur Général	229, rue Saint-Honoré - 75001 Paris
3	SILBERMANN Christine - Présidente	6, rue Saint - Louis en l'ile - 75004 Paris
4	JOUGLAIN Aurore - Directrice Associée	12, rue du Caire - 75002 Paris
5	GUERIN Anne - Solène - Directrice de mission	175, rue du Temple - 75003 Paris
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice 4) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	6	aux véhicules et autres biens (v. notice 7) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8) 8	9
1	163 606				163 606	4 314			167 920
2	137 370				137 370	15 939			153 309
3	131 370				131 370	12 606			143 976
4	106 412				106 412	3 033			109 445
5	99 705				99 705	2 601			102 306
6									
7									
8									
9									
10									
**	638 463				638 463	38 493			676 956

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	24 725
Total	24 725

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice ..2025... (total col.9 + total col.10) 10	701 681	- de l'exercice ..2025.. 10	68 662
- de l'exercice précédent 10	735 038	- de l'exercice précédent 10	103 898

Nom et qualité du signataire

À PARIS, le 06032026

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2026	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (ibis) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

2026	**Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit**	**2468**

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2026)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	1630 CONSEIL 18 RUE SEGUIER 75006 PARIS
Numéro SIRET du principal établissement	45297433000048
Code APE	741G

Adresse du siège social si différente

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	68 662
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II . Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	42 500
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
	Total lignes h à k	42 500

l	**III . Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)	26 162
m	**IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)	

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

1630 CONSEIL

18 RUE SEGUIER

75006 PARIS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT ANC2022-06 1 Ligne

Présenté en Euros

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

édité le 06/03/2026

BILAN ACTIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Présenté en Euros Edité le 06/03/2026

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	6 635,79	5 694,70	941,09	0,04	941,09	0,04
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	143 288,18	104 281,26	39 006,92	1,83	47 668,21	2,25
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Immobilisations financières						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Participation						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	15,00		15,00	0,00	15,00	0,00
Prêts						
Autres immobilisations financières	9 500,00		9 500,00	0,45	9 500,00	0,45
Total de l'actif immobilisé (III)	***159 438,97***	***109 975,96***	***49 463,01***	2,32	***58 124,30***	2,74
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres approvisionnements						
En cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances						
Créances clients et comptes rattachés	622 629,94		622 629,94	29,22	754 436,90	35,54
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	8 808,00		8 808,00	0,41		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	51 821,69		51 821,69	2,43	11 099,89	0,52
. Autres						
Charges constatées d'avance	12 828,51		12 828,51	0,60	5 731,82	0,27
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
. Actions propres						
. Autres titres	647 558,74		647 558,74	30,39	572 800,42	26,98
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	737 810,05		737 810,05	34,62	720 823,00	33,95
Total de l'actif circulant (IV)	***2 081 456,93***		***2 081 456,93***	97,68	***2 064 892,03***	97,26

BILAN ACTIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 | Présenté en Euros | Edité le 06/03/2026

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (VII)						
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	***2 240 895,90***	***109 975,96***	***2 130 919,94***	100,00	***2 123 016,33***	100,00

BILAN PASSIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 | Présenté en Euros | Edité le 06/03/2026

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital (dont versé : 51 980,00)	**51 980,00**	2,44	**51 980,00**	2,45
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	14 560,00	0,68	12 960,00	0,61
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	1 237 387,49	58,07	1 259 174,72	59,31
Résultat de l'exercice	***57 345,86***	2,69	***83 772,77***	3,95
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	***1 361 273,35***	63,88	***1 407 887,49***	66,32
Autres fonds propres				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	312 714,33	14,68	125 586,61	5,92
Dettes fiscales et sociales	452 394,46	21,23	490 154,39	23,09
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	4 537,80	0,21	20 607,84	0,97
Produits constatés d'avance			78 780,00	3,71
TOTAL DES DETTES (III)	***769 646,59***	36,12	***715 128,84***	33,68
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à IV)	***2 130 919,94***	100,00	***2 123 016,33***	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Présenté en Euros Edité le 06/03/2026

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue	2 787 336,59	100,00	2 713 878,92	100,00	73 458	2,71
Montant net du chiffre d'affaires	**2 787 336,59**	100,00	**2 713 878,92**	100,00	**73 458**	2,71
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions						
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits	0,30	0,00	2,11	0,00	-2	-100,00
Total des produits d'exploitation (I)	***2 787 336,89***	100,00	***2 713 881,03***	100,00	***73 455***	2,71
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes (1)	1 395 063,03	50,05	1 168 706,56	43,06	226 357	19,37
Impôts, taxes et versements assimilés	13 540,87	0,49	16 622,88	0,61	-3 082	-18,53
Salaires	924 706,65	33,18	1 018 416,65	37,53	-93 710	-9,19
Cotisations sociales	387 068,88	13,89	415 182,52	15,30	-28 114	-6,76
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	9 400,29	0,34	10 642,54	0,39	-1 242	-11,66
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Autres charges	89,04	0,00	453,15	0,02	-364	-80,34
Total des charges d'exploitation (II)	***2 729 868,76***	97,94	***2 630 024,30***	96,91	***99 844***	3,80
(1) Y compris :						
Redevances de crédit-bail mobilier						
Redevances de crédit-bail immobilier						
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**57 468,13**	2,06	**83 856,73**	3,09	**-26 388**	-31,46
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers :						
De participation (2)						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	12 793,73	0,46	21 641,04	0,80	-8 848	-40,88
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)	***12 793,73***	0,46	***21 641,04***	0,80	***-8 848***	-40,88
Charges financières :						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées (3)						

COMPTE DE RÉSULTAT ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Présenté en Euros Edité le 06/03/2026

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilères placements						
Total des charges financières (VI)						
2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	**12 793,73**	0,46	**21 641,04**	0,80	**-8 848**	-40,88
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	**70 261,86**	2,52	**105 497,77**	3,89	**-35 236**	-33,39
Produits exceptionnels						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	12 916,00	0,46	21 725,00	0,80	-8 809	-40,54
Total des Produits (I+III+V+VII)	***2 800 130,62***	100,46	***2 735 522,07***	100,80	***64 608***	2,36
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***2 742 784,76***	98,40	***2 651 749,30***	97,71	***91 035***	3,43
BENEFICE OU PERTE	**57 345,86** *Bénéfice*	2,06	**83 772,77** *Bénéfice*	3,09	**-26 427**	-31,54
(2) Dont produits concernant les entités liées						
(3) Dont intérêts concernant les entités liées						

BILAN ACTIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 DÉTAILLÉ Présenté en Euros Edité le 06/03/2026

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	**6 635,79**	**5 694,70**	**941,09**	0,04	**941,09**	0,04
205000 LOGICIEL INFORMATIQUE	*5 694,70*		*5 694,70*	0,27	*5 694,70*	0,27
205001 MARQUE DEPOSEE INPI	*941,09*		*941,09*	0,04	*941,09*	0,04
280500 AMORT. LOGICIEL		*5 694,70*	*-5 694,70*	-0,26	*-5 694,70*	-0,26
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	**143 288,18**	**104 281,26**	**39 006,92**	1,83	**47 668,21**	2,25
218100 AAI DIVERS	*29 408,59*		*29 408,59*	1,38	*29 408,59*	1,39
218110 OEUVRES D'ART	*17 340,59*		*17 340,59*	0,81	*17 340,59*	0,82
218300 MATERIEL INFORMATIQUE	*74 814,34*		*74 814,34*	3,51	*74 075,34*	3,49
218400 MOBILIER DE BUREAU	*21 724,66*		*21 724,66*	1,02	*21 724,66*	1,02
281810 AMORT.AAI DIVERS		*13 758,14*	*-13 758,14*	-0,64	*-10 339,97*	-0,48
281830 AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.		*69 687,60*	*-69 687,60*	-3,26	*-64 617,42*	-3,03
281840 AMORT.MOBILIER		*20 835,52*	*-20 835,52*	-0,97	*-19 923,58*	-0,93
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Immobilisations financières						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Participation						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	**15,00**		**15,00**	0,00	**15,00**	0,00
271100 Parts sociales Crédit Mutuel	*15,00*		*15,00*	0,00	*15,00*	0,00
Prêts						
Autres immobilisations financières	**9 500,00**		**9 500,00**	0,45	**9 500,00**	0,45
275000 DEPOT DE GARANTIE LOYER	*9 500,00*		*9 500,00*	0,45	*9 500,00*	0,45
Total de l'actif immobilisé (III)	***159 438,97***	***109 975,96***	***49 463,01***	2,32	***58 124,30***	2,74
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres approvisionnements						
En cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances						
Créances clients et comptes rattachés	**622 629,94**		**622 629,94**	29,22	**754 436,90**	35,54
411000 CLIENTS	*500 621,86*		*500 621,86*	23,49	*754 436,90*	35,54
418100 FAE	*122 008,08*		*122 008,08*	5,73		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						

BILAN ACTIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 DÉTAILLÉ Présenté en Euros Edité le 06/03/2026

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	**8 808,00**		**8 808,00**	0,41		
444000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	*8 808,00*		*8 808,00*	0,41		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	**51 821,69**		**51 821,69**	2,43	**11 099,89**	0,52
445660 TVA/AUTR.BIENS SERV. DED.	*50 190,67*		*50 190,67*	2,36	*8 538,00*	0,40
445860 TVA - FNP	*1 631,02*		*1 631,02*	0,08	*2 561,89*	0,12
. Autres						
Charges constatées d'avance	**12 828,51**		**12 828,51**	0,60	**5 731,82**	0,27
486000 CHARGES CONSTAT. D'AVANCE	*12 828,51*		*12 828,51*	0,60	*5 731,82*	0,27
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
. Actions propres						
. Autres titres	**647 558,74**		**647 558,74**	30,39	**572 800,42**	26,98
507001 CAT	*456 116,26*		*456 116,26*	21,40	*447 024,37*	21,06
507002 CAT CREDIT MUTUEL	*191 442,48*		*191 442,48*	8,98	*125 776,05*	5,92
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	**737 810,05**		**737 810,05**	34,62	**720 823,00**	33,95
512130 Crédit Mutuel	*3 035,41*		*3 035,41*	0,14		
512140 BANQUE SOCIETE GENERALE	*734 774,64*		*734 774,64*	34,48	*720 823,00*	33,95
Total de l'actif circulant (IV)	***2 081 456,93***		***2 081 456,93***	97,68	***2 064 892,03***	97,26
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (VII)						
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	***2 240 895,90***	***109 975,96***	***2 130 919,94***	100,00	***2 123 016,33***	100,00

BILAN PASSIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 DÉTAILLÉ Présenté en Euros Edité le 06/03/2026

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital (dont versé : 51 980,00)	**51 980,00**	2,44	**51 980,00**	2,45
101300 CAPITAL SOCIAL	*51 980,00*	2,44	*51 980,00*	2,45
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	**14 560,00**	0,68	**12 960,00**	0,61
106100 RESERVE LEGALE	*5 400,00*	0,25	*5 400,00*	0,25
106120 RESERVE FISCALE	*9 160,00*	0,43	*7 560,00*	0,36
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	**1 237 387,49**	58,07	**1 259 174,72**	59,31
110000 REPORT A NOUVEAU CREDIT	*1 237 387,49*	58,07	*1 259 174,72*	59,31
Résultat de l'exercice	***57 345,86***	2,69	***83 772,77***	3,95
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	***1 361 273,35***	63,88	***1 407 887,49***	66,32
Autres fonds propres				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**312 714,33**	14,68	**125 586,61**	5,92
401000 FOURNISSEURS	*301 028,22*	14,13	*81 319,25*	3,83
408100 FNP	*11 686,11*	0,55	*44 267,36*	2,09
Dettes fiscales et sociales	**452 394,46**	21,23	**490 154,39**	23,09
421000 SALAIRE	*82 800,00*	3,89	*82 800,00*	3,90
428200 PROV CP	*54 807,31*	2,57	*56 419,05*	2,66
431100 URSSAF	*27 430,00*	1,29	*35 956,00*	1,69
437250 OREPA	*11 283,04*	0,53	*14 404,80*	0,68
437311 QUATREM	*9 464,43*	0,44	*10 533,15*	0,50
438200 CHARGES SOCIALES / CP	*27 403,66*	1,29	*28 209,53*	1,33
438600 CHARGES SOCIALES A PAYER	*41 410,23*	1,94	*40 706,93*	1,92
442100 Prélèvement à la source - sala	*9 851,00*	0,46	*11 322,32*	0,53
444000 IMPOTS SUR LES BENEFICES			*12 001,00*	0,57
445510 TVA A DECAISSER	*81 377,00*	3,82	*70 017,00*	3,30

BILAN PASSIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 DÉTAILLÉ Présenté en Euros Edité le 06/03/2026

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
445712 TVA COLLECTEE A 20%	*83 436,98*	3,92	*123 343,48*	5,81
445870 TVA/FAE	*20 334,68*	0,95		
448100 ETAT CAP			*3 735,90*	0,18
448110 ETAT - CAP - CF sur CP			*705,23*	0,03
448200 CHARG.FIS./CONGES A PAYER	*2 796,13*	0,13		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	**4 537,80**	0,21	**20 607,84**	0,97
411000 CLIENTS			*14 376,00*	0,68
455002 C/C SILBERMANN			*1 458,90*	0,07
467006 CB - SG - BM	*1 846,77*	0,09	*2 386,90*	0,11
467007 CB - SG - CS	*891,87*	0,04	*1 359,55*	0,06
467008 CB SG - IV	*870,60*	0,04	*429,62*	0,02
467015 NDF AURORE PEAN	*194,89*	0,01	*228,18*	0,01
467017 NDF YVAN VASSILEFF	*546,70*	0,03	*248,73*	0,01
467029 ANNE SOLENE GUERIN	*82,00*	0,00		
467037 NDF LAURENE NICOLAS	*43,99*	0,00	*43,99*	0,00
467038 NDF Alban VILAREM	*30,99*	0,00	*27,99*	0,00
467040 NDF GWLADYS CHAPARD			*27,99*	0,00
467042 NDF CHARLOTTE DARNE	*29,99*	0,00	*19,99*	0,00
Produits constatés d'avance			**78 780,00**	3,71
487000 PCA			*78 780,00*	3,71
TOTAL DES DETTES (III)	***769 646,59***	36,12	***715 128,84***	33,68
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à IV)	***2 130 919,94***	100,00	***2 123 016,33***	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 DÉTAILLÉ Présenté en Euros Edité le 06/03/2026

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue	**2 787 336,59**	100,00	**2 713 878,92**	100,00	73 458	2,71
706101 PRESTATIONS FRANCE A 20%	*2 761 128,61*	99,06	*2 697 567,53*	99,40	*63 561*	2,36
706201 Refact. frais à 20%	*26 207,98*	0,94	*8 735,72*	0,32	*17 472*	200,02
706900 Prestation Export			*7 000,00*	0,26	*-7 000*	-100,00
706920 REFACTURATION FRAIS EXPORT			*575,67*	0,02	*-575*	-100,00
Montant net du chiffre d'affaires	**2 787 336,59**	100,00	**2 713 878,92**	100,00	**73 458**	2,71
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions						
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits	**0,30**	0,00	**2,11**	0,00	-2	-100,00
758000 PRODUIT DIVERS	*0,30*	0,00	*2,11*	0,00	*-2*	-100,00
Total des produits d'exploitation (I)	***2 787 336,89***	100,00	***2 713 881,03***	100,00	***73 455***	2,71
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes (1)	**1 395 063,03**	50,05	**1 168 706,56**	43,06	226 357	19,37
604100 REPROGRAPHIE	*29,00*	0,00	*541,50*	0,02	*-512*	-94,63
606100 EDF GDF	*708,61*	0,03	*896,13*	0,03	*-188*	-20,97
606300 PETITS EQUIPEMENTS	*3 178,58*	0,11	*4 988,80*	0,18	*-1 810*	-36,28
606400 FOURNITURES DE BUREAU	*526,86*	0,02	*1 148,00*	0,04	*-622*	-54,17
611000 WEB			*200,00*	0,01	*-200*	-100,00
613000 AUTRES LOCATIONS	*2 830,04*	0,10	*2 663,03*	0,10	*167*	6,27
613500 LOCATION DE VOITURES	*2 473,15*	0,09	*5 215,50*	0,19	*-2 742*	-52,57
613510 LOYER BUREAUX	*38 000,00*	1,36	*38 000,00*	1,40		0,00
614000 CHARGES LOCATIVES	*2 651,70*	0,10	*2 388,00*	0,09	*263*	11,01
615000 ENTRETIEN	*3 299,87*	0,12	*3 603,05*	0,13	*-304*	-8,43
615600 MAINTENANCE INFORMATIQUE	*5 119,14*	0,18	*5 006,40*	0,18	*113*	2,26
616000 ASSURANCE MULTI PRO	*2 324,53*	0,08	*2 460,98*	0,09	*-136*	-5,52
616050 ASSURANCE LOCAUX	*369,21*	0,01	*184,01*	0,01	*185*	100,54
618100 DOCUMENTATIONS	*3 346,03*	0,12	*3 472,75*	0,13	*-126*	-3,62
618500 SEMINAIRE	*8 116,03*	0,29	*16 195,87*	0,60	*-8 079*	-49,88
621100 COURSIERS	*212,76*	0,01	*209,40*	0,01	*3*	1,44
622600 HONORAIRES COMPTABLE	*22 291,00*	0,80	*22 876,00*	0,84	*-585*	-2,55
622610 HONORAIRES CONSULTANTS	*1 235 310,85*	44,32	*979 017,86*	36,07	*256 293*	26,18
622660 HONORAIRES RECRUTEMENT			*921,45*	0,03	*-921*	-100,00
622700 FRAIS D ACTES CONTENTIEUX	*308,55*	0,01	*111,81*	0,00	*197*	177,48
622800 NOMS DE DOMAINE			*314,84*	0,01	*-314*	-100,00
623400 CADEAUX CLIENTELE			*576,28*	0,02	*-576*	-100,00
623600 FRAIS PUBLICITAIRES PROPALES	*300,00*	0,01			*300*	N/S
624400 TRANSPORTS ADMINISTRATIFS	*121,62*	0,00	*92,07*	0,00	*29*	31,52
625100 DEPLACEMENTS	*17 473,85*	0,63	*22 015,29*	0,81	*-4 542*	-20,62
625110 FRAIS KMS	*8 796,34*	0,32	*11 899,82*	0,44	*-3 103*	-26,07
625700 RESTAURANTS	*20 947,55*	0,75	*22 708,50*	0,84	*-1 761*	-7,74
625750 HOTEL	*3 777,57*	0,14	*4 801,40*	0,18	*-1 024*	-21,32
626100 TELEPHONE	*-121,02*	0,00	*2 873,20*	0,11	*-2 994*	-104,20
626110 AFFRANCHISSEMENTS	*66,59*	0,00	*231,59*	0,01	*-165*	-71,42
626120 TELEPHONES PORTABLES	*3 314,26*	0,12	*3 656,09*	0,13	*-342*	-9,34
626300 ACCES INTERNET	*516,78*	0,02	*734,94*	0,03	*-218*	-29,69

COMPTE DE RÉSULTAT ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 DÉTAILLÉ Présenté en Euros Edité le 06/03/2026

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
626310 SERVICES CLOUD	*4 299,10*	0,15	*4 409,08*	0,16	*-110*	-2,48
627500 FRAIS BANCAIRES	*1 813,24*	0,07	*1 628,85*	0,06	*185*	11,36
628100 COTISATIONS	*2 661,24*	0,10	*2 664,07*	0,10	*-3*	-0,10
Impôts, taxes et versements assimilés	**13 540,87**	0,49	**16 622,88**	0,61	-3 082	-18,53
631200 TAXE APPRENTISSAGE	*5 668,12*	0,20			*5 668*	N/S
631300 F.P.C.	*5 738,75*	0,21			*5 738*	N/S
633300 FORMATION - REMB. FAFIEC			*13 282,88*	0,49	*-13 282*	-100,00
635110 TAXE PROFESSIONNELLE	*2 134,00*	0,08	*3 340,00*	0,12	*-1 206*	-36,10
Salaires	**924 706,65**	33,18	**1 018 416,65**	37,53	-93 710	-9,19
641000 SALAIRE BRUT	*917 801,79*	32,93	*1 034 231,52*	38,11	*-116 430*	-11,25
641100 IJ SS			*0,15*	0,00		
641200 CP	*-1 611,74*	-0,05	*4 222,50*	0,16	*-5 833*	-138,15
641300 PRIMES			*-29 600,00*	-1,08	*29 600*	-100,00
641410 INDEMN. REPAS/TR	*5 275,40*	0,19	*5 976,88*	0,22	*-701*	-11,72
641420 INDEMNITE DE TRANSPORT	*3 241,20*	0,12	*3 585,60*	0,13	*-344*	-9,59
Cotisations sociales	**387 068,88**	13,89	**415 182,52**	15,30	-28 114	-6,76
645100 URSSAF CSG/RDS	*255 774,30*	9,18	*285 301,38*	10,51	*-29 527*	-10,34
645200 RETRAITE OBLIGATOIRE	*101 621,19*	3,65	*111 995,73*	4,13	*-10 374*	-9,25
645300 FRAIS DE SANTE	*9 348,08*	0,34	*10 982,73*	0,40	*-1 634*	-14,87
645310 PREVOYANCE CADRE	*16 085,28*	0,58	*16 151,63*	0,60	*-66*	-0,40
645400 GARP	*-220,09*	-0,00	*-248,52*	-0,00	*28*	11,29
645800 CS/CP	*-805,87*	-0,02	*2 111,26*	0,08	*-2 916*	-138,12
645810 CH SOC SUR PRIMES	*700,00*	0,03	*-15 500,00*	-0,56	*16 200*	104,52
647500 MEDECINE DU TRAVAIL	*4 382,60*	0,16	*4 186,60*	0,15	*196*	4,68
647600 ADESATT	*183,39*	0,01	*201,71*	0,01	*-18*	-8,95
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	**9 400,29**	0,34	**10 642,54**	0,39	-1 242	-11,66
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELS	*9 400,29*	0,34	*10 642,54*	0,39	*-1 242*	-11,66
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Autres charges	**89,04**	0,00	**453,15**	0,02	-364	-80,34
658000 CHARGES DIVERSES	*89,04*	0,00	*453,15*	0,02	*-364*	-80,34
Total des charges d'exploitation (II)	***2 729 868,76***	97,94	***2 630 024,30***	96,91	***99 844***	3,80
(1) Y compris :						
Redevances de crédit-bail mobilier						
Redevances de crédit-bail immobilier						
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**57 468,13**	2,06	**83 856,73**	3,09	**-26 388**	-31,46
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers :						
De participation (2)						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	**12 793,73**	0,46	**21 641,04**	0,80	-8 848	-40,88
764000 INTERETS CAT	*12 793,73*	0,46	*21 641,04*	0,80	*-8 848*	-40,88
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)	***12 793,73***	0,46	***21 641,04***	0,80	***-8 848***	-40,88
Charges financières :						

COMPTE DE RÉSULTAT ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 DÉTAILLÉ Présenté en Euros Edité le 06/03/2026

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées (3)						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilères placements						
Total des charges financières (VI)						
2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	**12 793,73**	0,46	**21 641,04**	0,80	**-8 848**	-40,88
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	**70 261,86**	2,52	**105 497,77**	3,89	**-35 236**	-33,39
Produits exceptionnels						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	**12 916,00**	0,46	**21 725,00**	0,80	-8 809	-40,54
695100 IMPOTS SUR LES BENEFICES	*12 916,00*	0,46	*21 725,00*	0,80	*-8 809*	-40,54
Total des Produits (I+III+V+VII)	***2 800 130,62***	100,46	***2 735 522,07***	100,80	***64 608***	2,36
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***2 742 784,76***	98,40	***2 651 749,30***	97,71	***91 035***	3,43
BENEFICE OU PERTE	**57 345,86** *Bénéfice*	2,06	**83 772,77** *Bénéfice*	3,09	**-26 427**	-31,54
(2) Dont produits concernant les entités liées						
(3) Dont intérêts concernant les entités liées						

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2026

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice :

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2025 vingt et unième exercice de notre entreprise, l'activité de la société a été la suivante :

En 12 mois d'exercice, le chiffre d'affaires a été de 2 787 KE.

La satisfaction de nos clients demeure l'indicateur essentiel de notre cabinet que ce soit auprès de nouveaux comptes ou grâce à la confiance renouvelée de nos clients.

Les contrats signés cette année l'ont été avec de grandes entreprises, privées ou publiques. Les missions d'études et d'accompagnement des projets stratégiques ont poursuivi leur développement au cours de l'exercice.

Pour le prochain exercice 2026, l'augmentation du portefeuille clients et le recrutement constituent les objectifs majeurs.

Le chiffre d'affaires prévisionnel ainsi que le résultat d'exploitation pour l'année 2026 devrait équivalent à ceux de 2025.

Enfin, notre entreprise poursuit ses projets en matière d'activité de recherche et développement.

- Evénements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice :

Depuis le 31 décembre 2025, date de clôture de l'exercice, aucun élément significatif n'est à mentionner à ce titre.

RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats :

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2.787.336,59 euros contre 2.713.878,92 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 924.706,65 euros contre 1.018.416,65 euros pour l'exercice 2024.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 387.068,88 euros contre 415.182,52 euros pour l'exercice 2024.

L'effectif salarié à la clôture de l'exercice est de 8 personnes, soit légèrement inférieur à 2024. Sur l'année 2025, les emplois moyens furent de près de 15 équivalents temps pleins.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 2.729.868,76 euros contre 2.630.024,30 euros pour l'exercice 2024.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 57.468,13 euros contre 83.856,73 euros pour l'exercice 2024.

Le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 70.261,86 euros contre 105.497,77 euros pour l'exercice 2024.

L'impôt sur les sociétés ressort pour l'exercice à 12.916 euros contre 21.725 euros pour l'exercice 2024.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 57.345,86 euros contre 83.772,77 euros en 2024.

- Délais de paiement des fournisseurs :

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous, l'état des dettes à l'égard des fournisseurs décomposé par date d'échéance au 31 décembre 2025.

Le solde fournisseurs au 31 décembre 2025 s'élève à 301.028,22 euros TTC (hors factures non parvenues). Toutes les dettes sont non échues.

- Délais de paiement des clients :

Le solde clients au 31 décembre 2025 s'élève à 500.621,86 euros TTC (hors factures à émettre).
Toutes les créances sont non échues.

- Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 57.345,86 euros.

Bénéfice de l'exercice	57.345,86 euros
Auquel il faut ajouter le report à nouveau créditeur	1.237.387,49 euros
Constituant ainsi un résultat distribuable de	**1.294.733,35 euros**
Affecté comme suit :	
- à la réserve fiscale (article 238 bis AB du CGI) au titre du présent exercice clos	1.600,00 euros
- à « autres réserves »	100.000,00 euros

- à la distribution du dividende	103.960,00 euros
Solde	**1.089.173,35 Euros**

Soit un "report à nouveau" qui s'élève à **1.089.173,35 Euros**.

Les capitaux propres de la société s'élèveront ainsi à **1.257.313,35 Euros**.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte :
- qu'un dividende de 20,00 euros par titre a été distribué en 2025 au titre du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- qu'un dividende de 9,00 euros par titre a été distribué en 2024 au titre du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- qu'un dividende de 25,00 euros par titre a été distribué en 2023 au titre du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Conseil de Surveillance quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à PARIS
Le 9 juin 2026

La Présidente